CONFESSION ET COMMUNION

RÉPONSES À QUELQUES DIFFICULTÉS DES CATHOLIQUES

La Confession

(*Suite*)

IV° *J'ai beau examiner ma conscience, je ne trouve rien à dire. Cela m'inquiète.*

Cela devrait, au contraire, vous donner joie et grande consolation.

Vous n'avez conscience d'aucun péché mortel, ni même d'aucun péché véniel délibéré, depuis votre dernière confession. Eh bien ! remerciez Dieu d'avoir passé ce temps en état de grâce ; accusez quelques fautes du passé et recevez l'absolution avec reconnaissance.

V° *J'ai oublié des péchés graves. Je m'en suis souvenu au moment d'aller communier. Pouvais-je communier comme cela ?*

Reprenons l'une après l'autre chaque partie de cette difficulté.

1° *J'ai oublié des péchés graves.....*

Vous n'aviez pas l'intention de cacher ces fautes, elles ont seulement échappé à votre mémoire ? En pareil cas, la confession est bonne : ces péchés oubliés ont été pardonnés avec les autres, vous avez seulement l'obligation de les accuser à votre prochaine confession.

2° *Je m'en suis souvenu, etc.... Pouvais-je communier....?*

Vous pouviez communier comme cela, puisque vous étiez en état de grâce. D'ordinaire, cependant, quand on peut